

**CAISSE DES ECOLES DE CONTES**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024 A 17 HEURES**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept Octobre, à dix-sept heures, le Comité d'Administration de la caisse des écoles légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Miaglia, en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis Tujague, Président, Maire de Contes.

**Ordre du jour :**

1. Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré ;
2. Questions diverses.

**Etaient présents :** M. Francis Tujague, Mme Lykke Saviane, Vice-présidente, M. Alain Alessio, Mmes Sandrine Mauras et Martine Abellan représentants du conseil municipal, Mme Chloé Roig, M. Johnny Juin, représentants des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Madame Lykke Saviane ouvre la séance.

**Convention entre la caisse des écoles de Contes et la direction académique des services de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes, relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré.**

Madame Lykke Saviane explique qu'en vertu de la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024, l'Etat est désormais compétent pour prendre en charge financièrement les AESH qui interviennent pendant la pause méridienne, qui est un temps organisé par la commune.

Afin de permettre la mise en place de ce dispositif pour l'année scolaire 2024 - 2025, une convention entre la caisse des écoles et la direction académique doit être signée des 2 parties.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le président à signer cette convention.

*Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.*

**Questions diverses**

Pas d'autres questions.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17h30.**

**Le secrétaire de séance,**  
Alain ALESSIO



**Le président,**  
Francis TUJAGUE

